



## Compte-rendu du conseil de quartier Clagny-Glatigny du mardi 11 mars 2025

La réunion s'est tenue en salle Marcelle Tassencourt à 20h00.

### **I/ Présentation des sujets liés à la gestion de l'eau à Versailles.**

François Darchis, Adjoint au Maire, Conseiller Communautaire et Vice-président d'Hydreaulys, accompagné de Béatrice Delgado, Directrice du cycle de l'eau de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc a présenté en détails et en répondant aux interrogations des conseillers de quartier les principaux enjeux en matière de gestion de l'eau sur le territoire :

- Eau potable
- Assainissement
- Réseaux
- Lutte contre les inondations
- Environnement

Des questions plus techniques ont été posées sur la mise en conformité des installations d'assainissement, sur la réglementation à Versailles en matière de rejet et les obligations des propriétaires.

### **II/ Commissions.**

La commission animation continue son travail pour établir un réseau avec les personnes isolées du quartier ; des prospectus pourront être donnés aux commerçants et gardiens d'immeuble pour inviter les personnes isolées à se faire connaître si elles le désirent des membres du conseil de quartier.

Concernant la commission voirie, une réunion a été demandée à Emmanuel Lion, en présence des services municipaux, pour faire le point sur les travaux et aménagements prévus dans le quartier et qui pourraient opportunément recueillir la participation des membres de la commission voirie.

### **III/ Point divers.**

La modèle de compostage qui est une réussite dans notre quartier pourrait être dupliqué dans les autres quartiers de Versailles. Les éléments essentiels à la réussite d'un tel projet sont notamment le choix du bon lieu d'implantation et l'engagement d'une personne ressource.

Le square Jonathan Sandler n'est pas adapté pour accueillir (manque d'espace) des agrès de sport urbain. Un autre lieu est à l'étude.

Les bancs rue Pierre Lescot seront équipés (pour deux d'entre eux) de dossiers réalisés par les services municipaux. L'idée d'instaurer un terrain de pétanque dans le quartier a été évoqué. Il en existe déjà avenue de Paris. L'idée a été évoquée d'envisager une pétanque adaptée aux personnes en situation de handicap sur le modèle de la « balle molle » (ou boccia-sport paralympique).

La boîte à livres du quartier Richard Mique pourrait peut-être retrouver son espace extérieur contre l'engagement de certains membres du conseil de quartier à veiller à sa bonne tenue.

Une information est demandée sur :

- Les travaux de la ligne 18
- Les travaux sur le pont de Vaucresson

La prochaine réunion du conseil de quartier (et dernière avant l'été) serait le mardi 20 mai 2025.



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

# CONSEIL DE QUARTIER CLAGNY - GLATIGNY



11 mars 2025





# DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU

---

En charge de diverses compétences :

- Eau potable
- Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (Gemapi)
- Assainissement & eaux pluviales urbaines



# EAU POTABLE

---

Transférée à l'Agglo depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2010**

## Mission

Assurer tout ou partie de la production par captage ou pompage, de la protection du point de prélèvement, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine

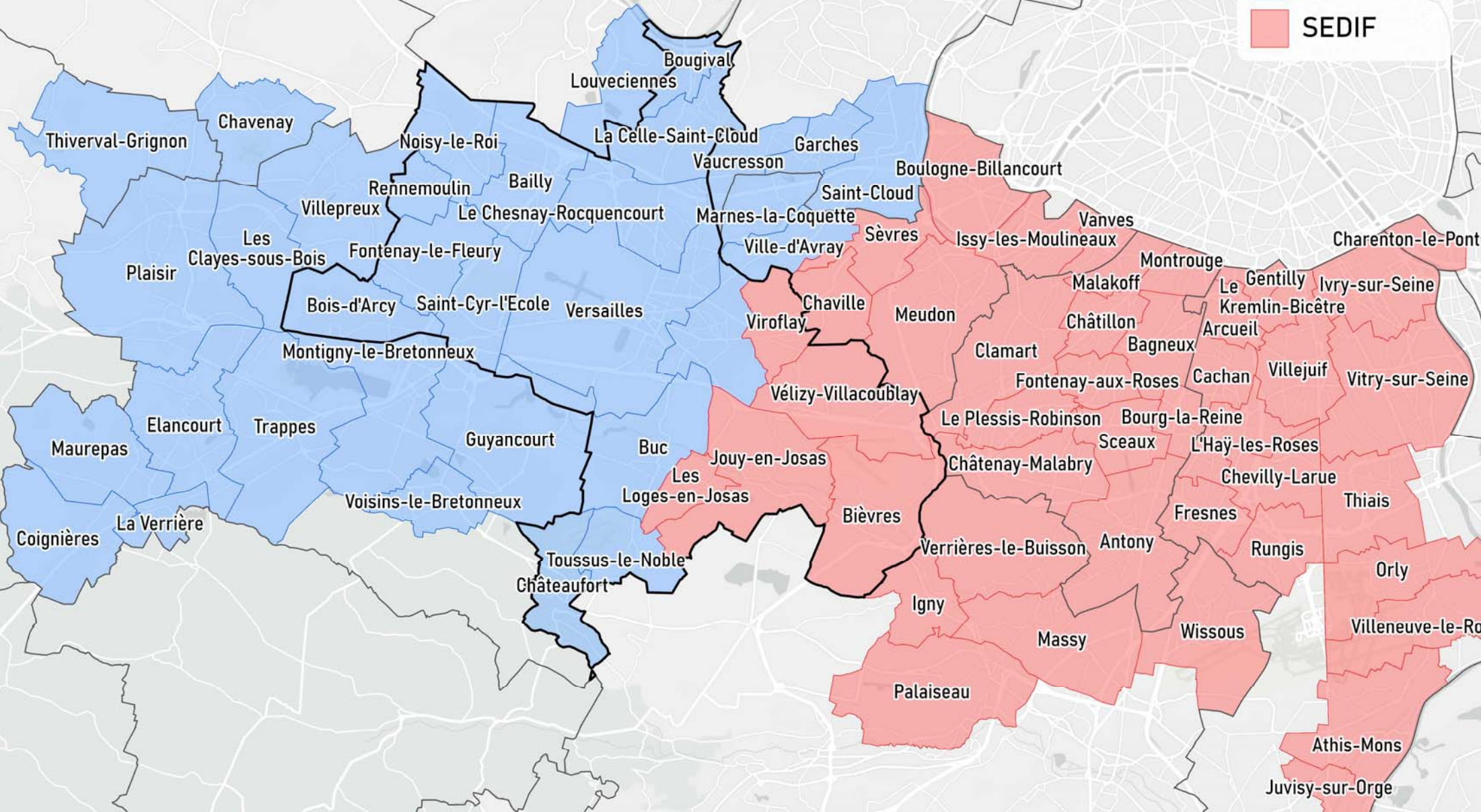
## Confiée à :

**SEDIF** pour les communes Viroflay, Vélizy-Villacoublay, Bièvres, Jouy-en-Josas (hors Haras de Vaupain), Les Loges-en-Josas

**AQUAVESC** pour les communes de Bailly, Bois d'Arcy, Bougival, Buc, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas (Haras de Vaupain), La Celle Saint-Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Saint-Cyr-l'École, Toussus-le-Noble, Versailles

**EAU POTABLE**

- AQUAVESC
- SEDIF





# GEMAPI – GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

---

Transférée à l'Agglo depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2018**

## Missions

Définies par l'article L.211-7 du Code de l'Environnement :

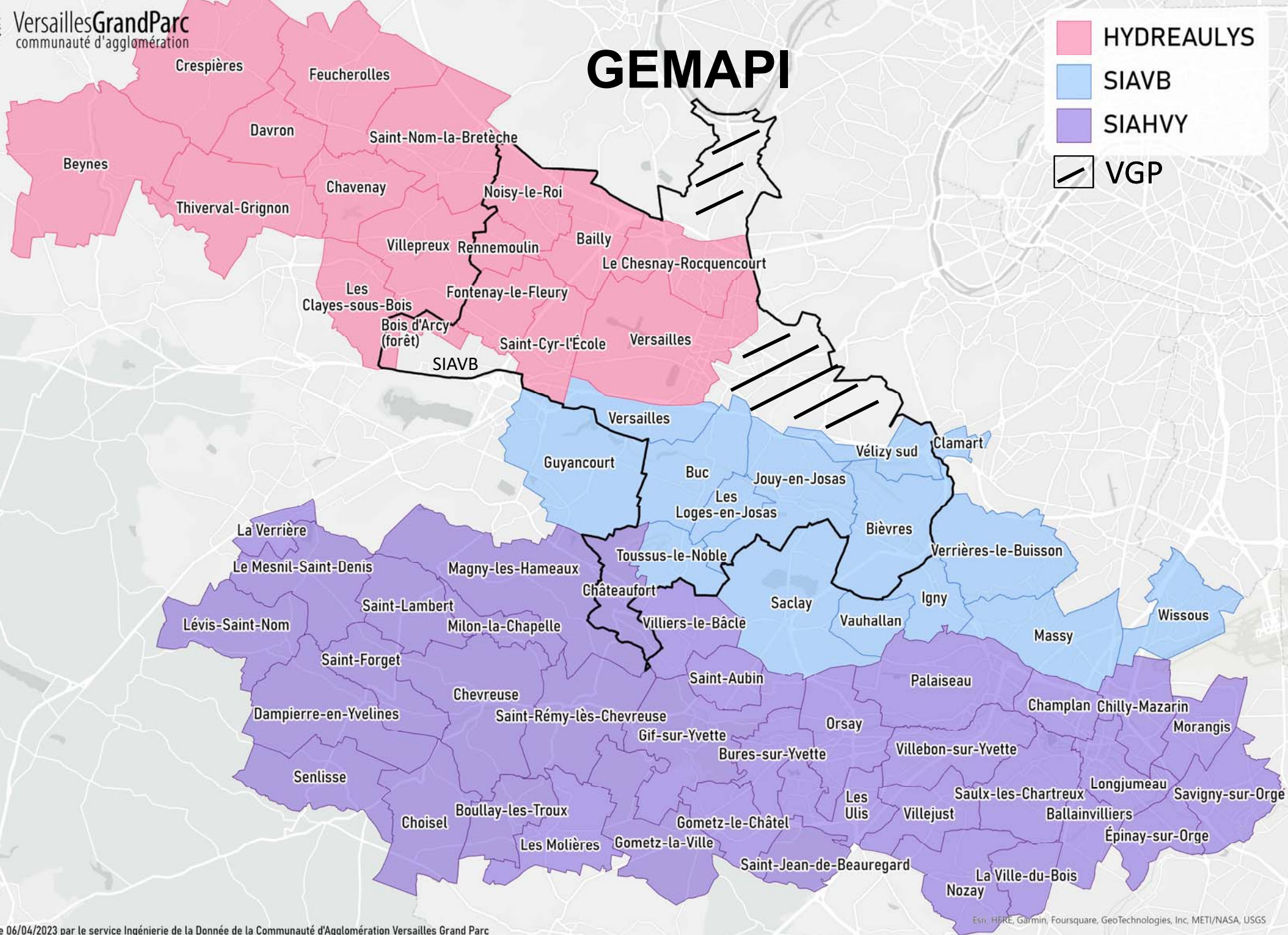
- 1° ) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou ce plan d'eau;
- 5°) La défense contre les inondations et contre la mer
- 8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

## Confiées à

- **Hydreaulys** pour le bassin versant du ru de Gally
- **SIAVB** pour le bassin versant de la Bièvre
- **SIAHVY** pour le bassin versant de l'Yvette

# GEMAPI

- HYDREAULYS
- SIABV
- SIAHVY
- VGP





# COMPÉTENCES ASSAINISSEMENT & EAUX PLUVIALES URBAINES

---

Transférée à l'Agglo depuis 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## Missions

Assurer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées

## Collecte & non collectif assurés ou confiée à

**Versailles Grand Parc** pour Bièvres, Bois d'Arcy, Bougival, Buc, Châteaufort, Jouy-en-Josas, La Celle-Saint-Cloud, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Toussus-le-Nobre, Vélizy- Villacoublay, Viroflay et Versailles)

**Hydreaulys** pour les communes de Bailly, Fontenay-le-Fleury, le Chesnay-Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole

## Transport

et/ou

## Traitement confiée à

**SIAHVY** pour Châteaufort

**SIAVB** pour les communes de la vallée de la Bièvre

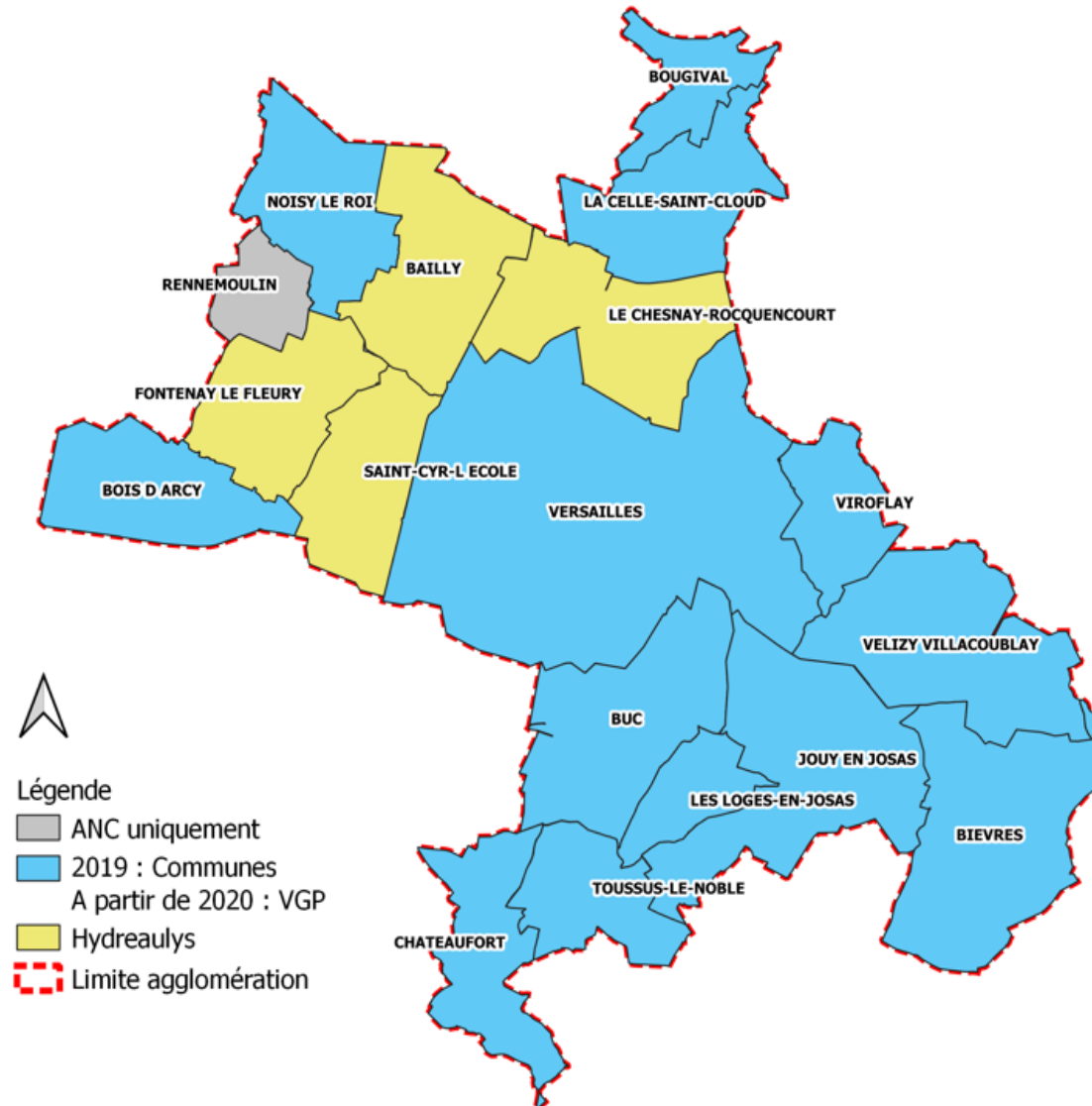
**Hydreaulys** pour les communes de la Plaine de Versailles

## Traitement assurée par

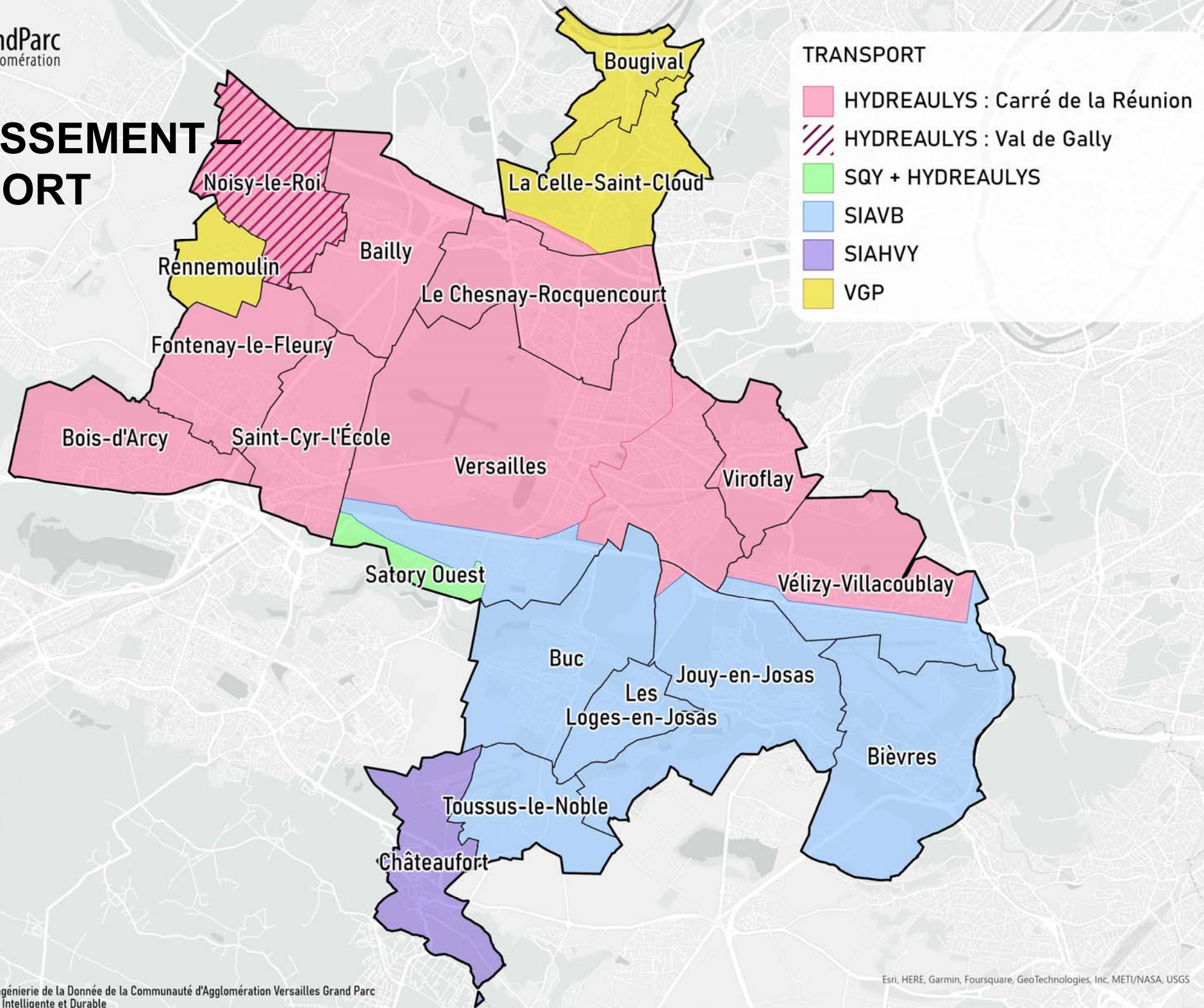
**SIAAP** pour l'Est du territoire



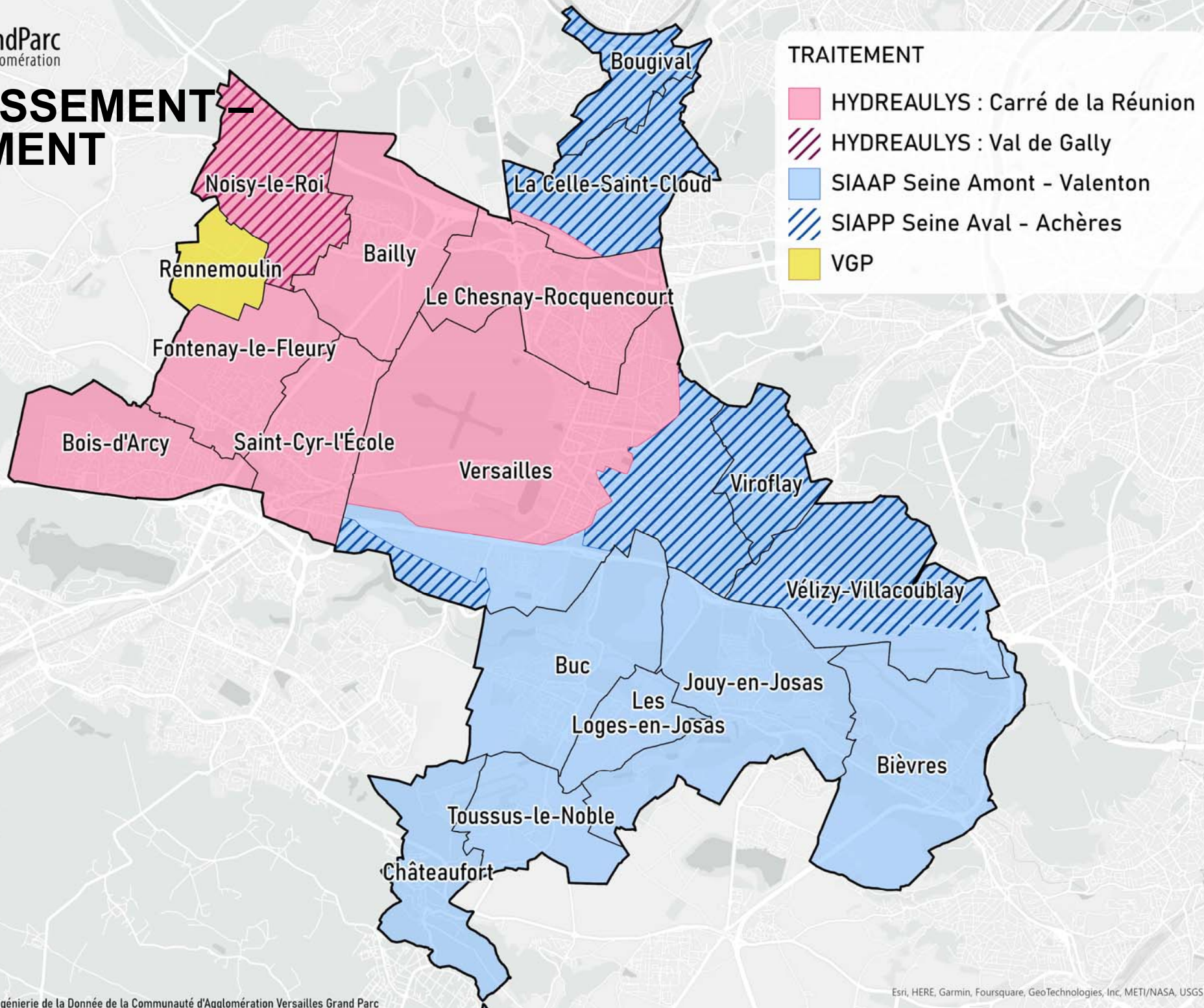
# ASSAINISSEMENT – COLLECTE EAUX USÉES & EAUX PLUVIALES URBAINES



# ASSAINISSEMENT TRANSPORT



# ASSAINISSEMENT – TRAITEMENT





# ET LA MAITRISE DU RUISSELLEMENT ?

---

- **Fait partie du 4° item de l'article L211-7 du code de l'Environnement « La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols »**
- **C'est la partie de l'écoulement des eaux de pluie qui n'est ni prise en compte au titre de la compétence GEMAPI, ni prise en compte au titre de la compétence GEPU (aires urbaines)**
- **Aucune loi ne rattache cette mission à une compétence spécifique : elle est donc partagée.**
- La mission est donc exercée entre les différents échelons de collectivités territoriales (commune, intercommunalité, syndicat, département, ONF)
- Collaboration avec INRAE à l'échelle du territoire en partenariat avec les collectivités, les agriculteurs et les scientifiques.



# RICHESSSE EN EAU À VERSAILLES

---

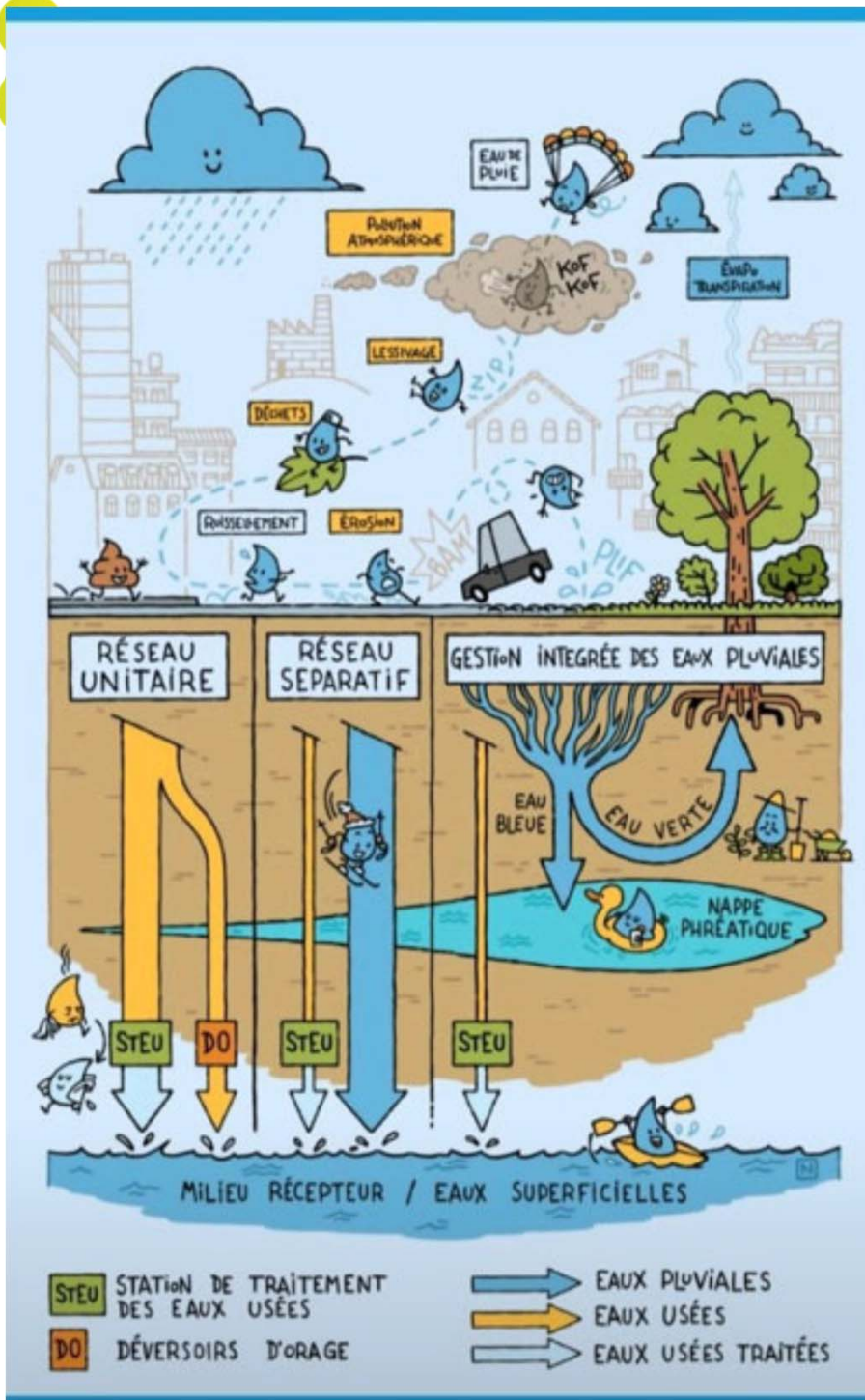
- Versailles, avec ses coteaux, recèle de nombreux puits et sources à l'origine de fontaines, de ruisseaux, de rus, d'étangs et de zones humides qui alimentent les rus de Marivel, de Gally ainsi que la Bièvre.
- Mais, ses écoulements naturels ont été perturbés au fil de l'histoire par l'urbanisme.
- Une cartographie recense les anciens tracés de rus, les puits et fontaines [https://www.association-espaces.org/publications/pedagogiques/Carte\\_eau\\_Versailles\\_Espaces\\_2016.pdf](https://www.association-espaces.org/publications/pedagogiques/Carte_eau_Versailles_Espaces_2016.pdf)





## STRATÉGIE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

- Infiltration des eaux pluviales permet de :
  - Réduire les inondations,
  - Recharger les nappes,
  - Arroser les espaces verts,
  - Réduire les îlots de chaleur,
  - etc
- Récupération des eaux pluviales permet de :
  - De préserver nos ressources,
  - D'utiliser moins d'eau potable,
  - De réduire la facture d'eau.





## Des solutions pour infiltrer les eaux pluviales

- Solutions fondées sur la nature
- Solution d'infiltration
- Mode de récupération d'eau

- Réalisation Facile
- Entretien Peu compliqué
- Coût Complicé
- Bénéfique pour la biodiversité

**La noue**  
C'est une zone légèrement creusée et végétalisée qui récupère les eaux parcelle.



### Les revêtements perméables

Gravillons, pavés avec joints perméables, béton et enrobés drainants... Ils permettent à l'eau de s'infiltrer directement dans le sol au niveau des allées, de la terrasse, de l'entrée du garage...



### Le jardin de pluie

C'est un massif végétalisé qui permet à l'eau de s'infiltrer. Il doit supporter la sécheresse comme les fortes pluies.



### Les creux naturels

Des dépressions dans le jardin qui permettent de stocker l'eau puis de l'infiltrer lentement.



### La toiture végétalisée

La végétalisation permet de retenir et de tamponner l'eau de pluie. L'eau ensuite se déverse sur le sol avant de s'infiltrer ou peut être couplé à un dispositif d'infiltration



### Surface d'infiltration

Le sol végétalisé peut absorber la pluie pourvu que le rapport entre la surface d'apport et la surface d'infiltration soit correct



### Le puits d'infiltration

Enterré, il permet d'infiltrer l'eau en profondeur.



### Le récupérateur d'eau

Il permet de stocker l'eau de la toiture pour l'arrosage du jardin. Une fois plein, le surplus se déverse sur le sol avant de s'infiltrer ou peut être couplé à un dispositif d'infiltration.



### La cuve de récupération

Plus grande que le récupérateur d'eau et souvent enterrée, elle permet de stocker l'eau pour sa réutilisation dans les sanitaires, par exemple, et doit être couplée avec une solution d'infiltration.



Aide au dimensionnement:  
l'outil en ligne «Parapluie»



### La tranchée drainante

Elle permet d'infiltrer l'eau dans les sols suffisamment perméables en profondeur. Elle peut aussi être réalisée sous l'entrée du garage ou les allées du jardin.

Ces solutions peuvent être cumulées !  
Pour la rénovation des aides existantes, nous consulter



# ZOOM SUR LES CUVES DE RÉCUPÉRATION

---



**Sur le domaine public**, sont installées :

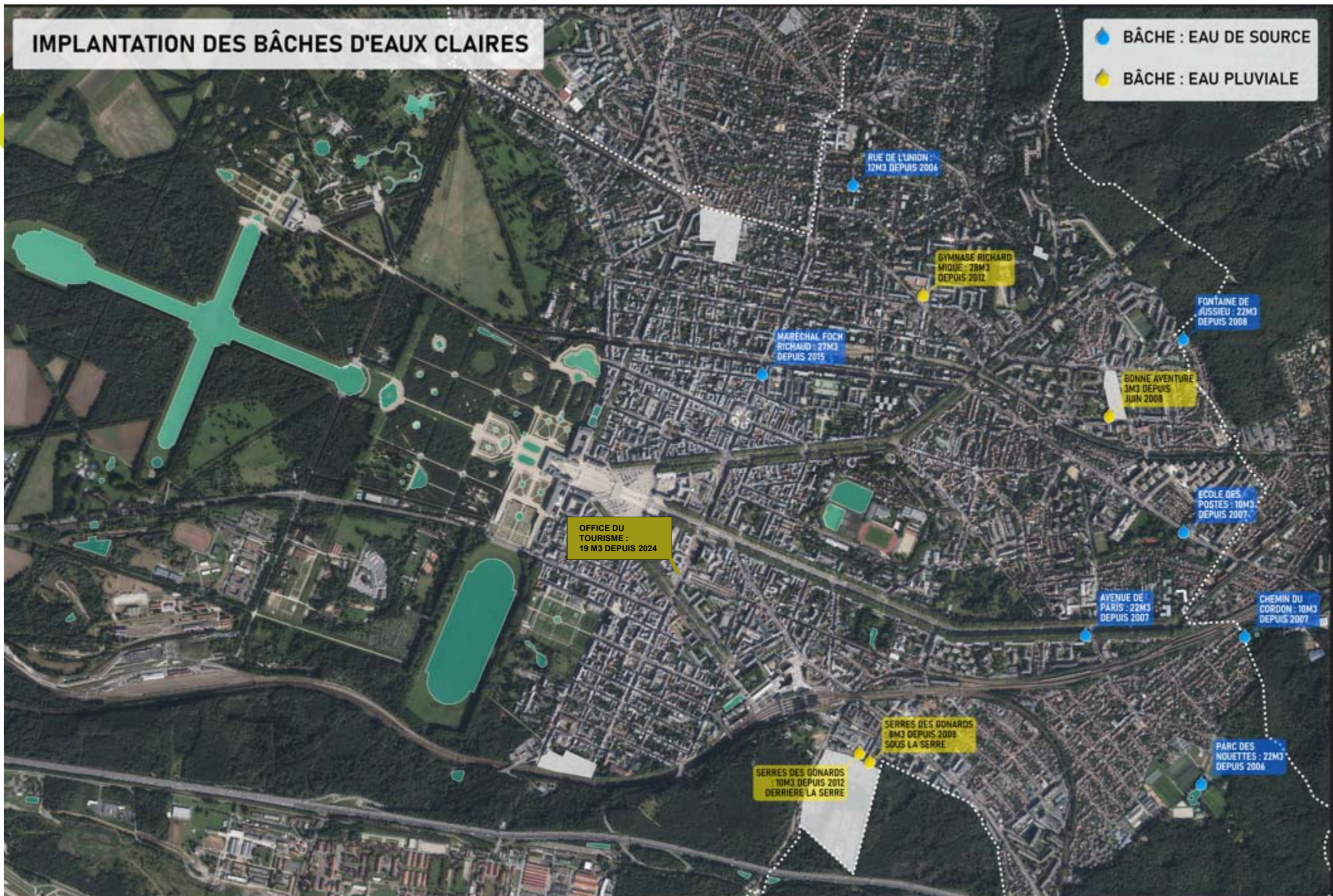
- 7 cuves de récupération d'eaux de sources
- 5 cuves de récupération d'eaux de pluie

Soit un volume de près 195 m<sup>3</sup> de stockage pour l'arrosage des espaces verts, le nettoyage des voiries mais aussi pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement.

**En 2024**, pas moins de **10 000 m<sup>3</sup>** ont ainsi réutilisés, cela représente 85% de l'eau nécessaire.

# IMPLANTATION DES BÂCHES D'EAUX CLAIRES

-  BÂCHE : EAU DE SOURCE
-  BÂCHE : EAU PLUVIALE





# CUVE DE RÉCUPÉRATION INDIVIDUELLE

---

**À l'extérieur**, vous pouvez utiliser l'eau de pluie librement pour arroser le jardin

**À l'intérieur de chez vous**, vous pouvez utiliser l'eau de pluie uniquement pour :

- Remplir la chasse d'eau des WC
- Laver les sols
- Laver du linge, à condition d'utiliser un dispositif de traitement de l'eau adapté

**Attention** : il est interdit, pour des raisons de santé publique et de salubrité, d'utiliser les eaux pluviales pour des usages alimentaires (boisson, cuisine...) ou d'hygiène corporelle (douche, lavage des dents...).

**En cas de réutilisation de l'eau avec rejet au réseau, vous êtes tenus de faire une déclaration via [CERFA 13837-02](#) et de la retourner à [cycledeleau@agglovgp.fr](mailto:cycledeleau@agglovgp.fr)**

[Aide de la Région temporairement suspendue](#)

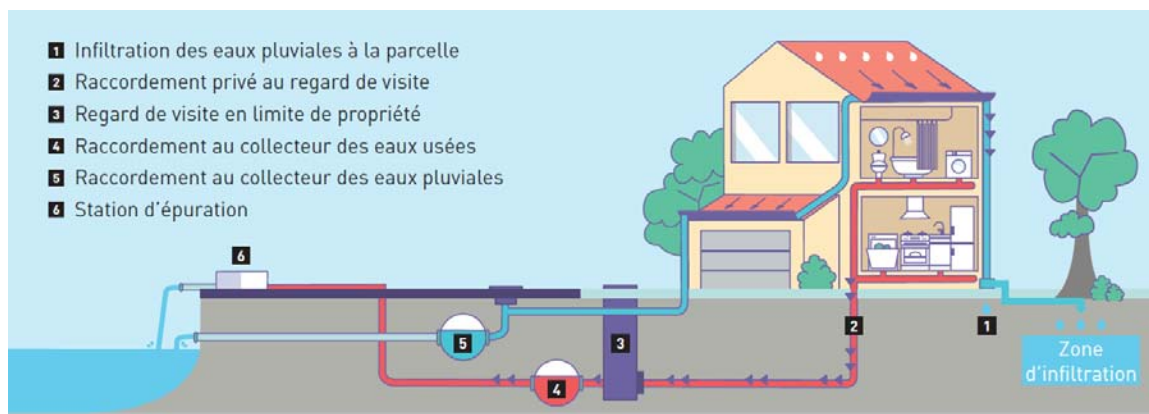


# LES FINANCEMENTS POUR LA DÉCONNEXION DES EAUX PLUVIALES



Pour obtenir une aide financière, vous devez impérativement attendre l'accord de Versailles Grand Parc avant de signer votre devis. Si les travaux ont commencé avant l'accord écrit de Versailles Grand Parc, l'aide financière est perdue.

## SANS CONDITION DE RESSOURCES



Plus d'informations:

<https://www.versaillesgrandparc.fr/vos-demarches/demarches-en-ligne-assainissement>



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

TYPE DE NON-CONFORMITÉ ET PROJETS DE TRAVAUX CORRECTIFS :

### Mélange des eaux usées dans les eaux pluviales

→ Déconnexion des eaux usées du réseau public d'eaux pluviales

Jusqu'à  
5000€

→ Raccordement du réseau privé d'eaux usées sur le réseau public d'eaux usées

Déconnexion complète des eaux pluviales avec gestion à la parcelle (zéro rejet au réseau public) et obturation du branchement, si existant

+1000€

### Mélange des eaux pluviales dans les eaux usées

Déconnexion complète des eaux pluviales du réseau public, gestion à la parcelle

Jusqu'à  
6000€

### Fosse septique existante non raccordée au réseau public d'eaux usées

Comblement de la fosse septique et création d'un branchement d'eaux usées (domaine privé et domaine public) sur le réseau public d'eaux usées

5000€

Déconnexion complète des eaux pluviales avec gestion à la parcelle (zéro rejet au réseau public)

+1000€



La création uniquement de la boîte de branchement manquante en domaine public n'est pas éligible à l'aide de l'Agence de l'Eau.



# CONTACT DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU

---

## Contact opérationnel / usager

**Bureaux: 56 avenue de Saint Cloud, VERSAILLES**

**Secrétariat: 01 39 66 22 50**

**Adresse postale: Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc,  
6 avenue de Paris – CS 10922 – 78009 Versailles Cedex**

**[cycledeleau@agglovgp.fr](mailto:cycledeleau@agglovgp.fr)**

**N °Astreinte (de 17h à 8h30 en semaine, week-end et jours fériés) : 06 23 66 13 53**

## PARAPLUIE VGP

Besoin d'aide pour gérer vos eaux de pluie ?  
Rendez-vous sur PARAPLUIE VGP, un outil simple et pratique qui propose des solutions adaptées à votre terrain pour éviter les inondations et favoriser l'infiltration naturelle de l'eau.

<https://parapluie-hydro.com/vgp/>



## À QUELLES AIDES FINANCIÈRES AI-JE LE DROIT ?



Chaque particulier, propriétaire d'un logement dont les installations d'assainissement collectif ne sont pas conformes, peut bénéficier d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Elle peut aller jusqu'à 5000€, plafonnée au montant réel des travaux de mise en conformité, sans condition de ressources.

Une aide supplémentaire de 1 000 €, plafonnée au montant réel des travaux, pourra être accordée en cas de déconnexion totale des eaux pluviales du réseau public d'assainissement.

Pour l'habitat collectif, l'aide est possible aussi, à hauteur de 500€ par équivalent-habitant.



Pour obtenir une aide financière, vous devez impérativement attendre l'accord de Versailles Grand Parc avant de signer votre devis. Si les travaux ont commencé avant l'accord écrit de Versailles Grand Parc, l'aide financière est perdue.

## COMMENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE FINANCIÈRE ?

À la suite du diagnostic de vos installations d'assainissement collectif, des travaux correctifs sont identifiés :

- 1 Faites **valider votre projet** de mise en conformité par le service assainissement
- 2 Faites **établir plusieurs devis** afin de comparer les prix, les délais et les conditions de réalisation
- 3 Une fois l'entreprise choisie, **déposez votre demande de subvention** par courrier ou par mail à [conventiondemandat@agglovgp.fr](mailto:conventiondemandat@agglovgp.fr) avec :  
→ Le devis détaillé et décomposé « eaux usées » et « eaux pluviales » accompagné d'un schéma des travaux,  
→ Le formulaire de subvention dûment rempli,  
→ Le rapport de non-conformité.
- 4 **Attendez l'accord** écrit de Versailles Grand Parc avant de commencer les travaux (prévoir un délai d'un mois après réception d'un dossier complet)
- 5 **Réalisez les travaux** conformément au devis, dans un délai de 6 mois après l'accord écrit de l'Agglo
- 6 Demandez **une contre-visite** pour lever les non-conformités (par mail à [rapportdecontrole@agglovgp.fr](mailto:rapportdecontrole@agglovgp.fr))
- 7 **Finalisez votre demande** pour obtenir la subvention en envoyant dans un délai d'un an par courrier ou par mail à [conventiondemandat@agglovgp.fr](mailto:conventiondemandat@agglovgp.fr) les pièces suivantes :  
→ La facture acquittée des travaux au nom du demandeur  
→ Le rapport de conformité valable  
→ Le RIB du demandeur
- 8 **Recevez votre aide** dans un délai de 6 mois à compter de la réception de toutes les pièces

POUR PLUS D'INFOS



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération  
6 avenue de Paris - CS 10922  
78009 Versailles Cedex

[cycledeleau@agglovgp.fr](mailto:cycledeleau@agglovgp.fr)

## INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN DOMAINE PRIVÉ

Quelles aides financières pour leur mise en conformité ?



[versaillesgrandparc.fr](http://versaillesgrandparc.fr)









Échelle 1 : 18 800  
0 500 m